Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 20 juin 2002

fixant les conditions particulières d'importation des produits de la pêche originaires de la République de Bulgarie

[notifiée sous le numéro C(2002) 2195]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2002/472/CE)

(JO L 163 du 21.6.2002, p. 24)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 1792/2006 de la Commission du 23 octobre 2006	L 362	1	20.12.2006

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2002D0472:20050828:FR:PDF